



Mairie de Rivedoux-Plage

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance ordinaire du 14 mars 2014

L'an deux mille quatorze le 14 mars à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

Etaient présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Marc CHAIGNE, Mme Marie-Noëlle BINET, Mme Simone « Julie » FOULQUIER, MM., Damien BLANC, Nicolas PIGNOL Alain LACHAUMETTE, Gilbert CADUC, Jacques COUHÉ, Mme. Liliane PIGNOL, Mme Colette PIVETEAU

Absents excusés: M. Frédy MELLE a donné pouvoir à M. Marc CHAIGNE
M. Pierre NIVOIS a donné pouvoir à M. Gilbert CADUC
M. Jean-Pierre OLLIVIER a donné pouvoir à M. Serge KINDEL

Absents excusés: Mme Monique ROYER,

Secrétaire de séance : M. Gilbert CADUC a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation	:	17 février 2014
Nombre de membres en exercice	:	18
Nombre de membres présents	:	14
Pouvoirs	:	3
Nombre de suffrages exprimés	:	17

Le Conseil Municipal :

1) Compte-rendu du Conseil Municipal

Adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 août 2012

2) Mise en œuvre de la participation de la commune à la protection sociale complémentaire de ses agents – risque prévoyance

A l'unanimité,

- Décide de participer à compter du 1^{er} avril 2014, dans le cadre de la procédure dite de **Labellisation**, à la garantie prévoyance maintien de salaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- Décide de verser une **participation mensuelle de 10,00 € brut**, versée prorata temporis à tout agent titulaire ou non titulaire sur emploi permanent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée ;
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

3) Intégration des parcelles dans le domaine public communal

A l'unanimité,

- **Approuve** le classement des parcelles suivantes dans le domaine public communal : AB 220, 308, 309 et 310 sises rue des Acacias
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au service du cadastre pour mise à jour du plan cadastral.

4) Signature des actes en la forme administrative: désignation d'un adjoint

A l'unanimité,

- **Désigne** le 1^{er} adjoint pour représenter la Commune lors de la signature des actes reçus et authentifiés par le Maire en la forme administrative.

5) Budget principal: autorisation budgétaire spéciale n°2

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement pour un montant de 286 217€ TTC.
- **S'engage** à inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2014 ;
- **Dit** qu'un récapitulatif intitulé "*Etat des dépenses engagées avant le 30 avril*" sera remis au comptable de la Collectivité et à Madame la Préfète de la Charente-Maritime avec le Budget Primitif 2014.
- **vote** la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 200 000 (*deux cent mille*) **EUROS** destiné au **financement du solde des travaux de la Séquence 5 de l'aménagement de la RD 735.**

6) Convention Ligne de Trésorerie Interactive

A l'unanimité,

- **autorise** le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne pour un montant de 600 000€
- **autorise** le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

7) Subventions communales 2014

A l'unanimité :

- **Approuve** les montants des subventions communales proposés par la commission « Vie associative et sportive » et « Animations communales » au titre de l'Exercice 2014 pour un montant total de 103 539,74€
- **Dit** que les crédits nécessaires au paiement des dites subventions seront inscrits au Budget Primitif 2014 – articles 657362 et 6574

8) Construction de cinq locaux commerciaux, du marché couvert, des locaux techniques du marché couvert et des sanitaires: avenant n°1 au lot n°2 "Charpente métallique"

A l'unanimité,

- **Approuve** le contenu de l'avenant n° 1 au Lot n° 2 « **Charpente métallique** » attribué à DAUPHIN – ZI Ouest n°2 – rue Bernadette Goriou – BP 70055 – 17700 SURGERES;
- **Autorise** le Maire à signer cet avenant pour un montant de : **2 071,69 € HT** soit 2486,03 € T.T.C ;
- **Arrête** le coût global du marché de construction des cinq locaux commerciaux, du marché couvert, des locaux techniques du marché couvert et des sanitaires à : **951 362,09€ HT** soit 1 137 837,35€ T.T.C ;
- **Dit** que les crédits afférents à cette réalisation seront inscrits au compte 2313 – opération n° 165 du budget communal.

9) Admission en non valeur

A l'unanimité,

- **confirme** l'admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de : **366,40 €** au titre des exercices budgétaires 2012 et 2013

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget communal 2014 – article 6541
« Créances admises en non valeur».

10) D.I.A en D.P.U

Décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les DIA soumises à son appréciation.

11) Questions diverses